

# Notre Village N° 94

PAGE : 1

Janvier 2018

MONCHY –LAGACHE



*Monchy-Lagache et ses ponts...*

Bulletin municipal d'informations et de liaison  
de la commune de Monchy-Lagache

Site informatique : [www.monchy-lagacheinfomairie.fr](http://www.monchy-lagacheinfomairie.fr)



Page 3	Sommaire et Vœux du Maire
Pages 4 à 23	Comptes rendus approuvés des Conseils Municipaux du 27/12/2016 au 30 Octobre 2017.
Pages 24 à 27	Rappel des événements 2017
Page 28	Finir en beauté
Page 29	L'actualité du RPC en 2017
Page 30	Prévision des manifestations 2018.
Page 31	Association AC.PG-CATM-TOE et veuves de la Somme. Section de Monchy-Quivières Tertry.
Page 32	La Poste.
Page 33	Association : Tennis-Club
Page 34 à 35	Bibliothèque-Médiathèque
Page 36 à 37	Association : ADMR
Page 38	Association : Société de chasse
Page 39	Etat Civil de l'année 2017.

## **Vœux du maire**

A l'aube de cette nouvelle année 2018, le conseil Municipal et moi-même formons des vœux de Bonne et Heureuse année à tous.

Que celle-ci vous apporte tout ce que vous en attendez et vous garde en bonne santé., ainsi que vos familles.

A ce jour ayons aussi une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quitté en 2017, qu'elles reposent en paix

Une pensée également pour celles et ceux dans le besoin ou hospitalisés.

**Page de couverture pour 2018:**

**« Sous les ponts de Monchy-Lagache coule l'Omignon »**

**Photos des 4 ponts ou passerelles de Monchy-Lagache.**

Approuvé par le conseil Municipal en date du 22 Février 2016

**Présents :** P.LEVERT - Y.BRESOUS - J.HAPPE - JC ISTE - R.CAILLEUX - M.CAPON P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - E.HUBERT

**Absents excusés avec procuration :** D.RIGOLIN (P.GOURLIN) – JB GRU (J.HAPPE)

**Absent excusé :** D.WILLEMANN

**Absents :** A.BORRUECO – O.BLERIOT

**Secrétaire de séance :** JC ISTE

Invitée : Pascale HANNECART, secrétaire de Mairie.

M le Maire ouvre la séance à 18h.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2016
- Délégation d'attributions du conseil municipal au maire en matière de marchés publics

•

**Point N° 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2016**

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des votants.**

**Point N°2 : Délégation d'attributions du conseil municipal au maire en matière de marchés publics**

Afin d'assurer une gestion efficace des affaires communales et pour permettre une parfaite continuité de l'action municipale, le maire a reçu, par délibération du 10 avril 2014, délégation du conseil municipal en matière de marchés publics notamment, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La réforme de la réglementation des marchés publics introduite par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, complétée par son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016, a abrogé le code des marchés publics auquel faisait référence la délégation citée ci-dessus.

Il convient d'en mettre la rédaction en conformité avec les nouveaux textes.

La réforme indique que la commission d'appel d'offres n'intervient qu'à partir de montants d'opérations égaux ou supérieurs aux seuils européens (209 000 € HT pour les fournitures et services et 5 225 000 € HT pour les travaux à ce jour) et ce, pour le seul choix du titulaire. Dans le cas de marchés atteignant ces seuils, il revient désormais au conseil municipal, ou à l'exécutif selon la délégation accordée à celui-ci par le conseil, de se prononcer sur la recevabilité des candidatures (art. 55 du décret n°2016-360), sur la conformité des offres (art. 59 et 60 du décret susvisé), ou de déclarer les procédures sans suite (art. 98 du décret susvisé).

Il est proposé de modifier la délégation d'attributions du conseil municipal au maire en matière de marchés publics, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, dans les conditions suivantes :

*1° de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :*

- *des marchés et des accords-cadres de services et de fournitures dont le montant est inférieur au seuil défini par décret (à ce jour, montant inférieur à 209 000 € HT) et pouvant en conséquence être passés selon une procédure adaptée au sens de l'article 27 du décret n°2016-360 ;*
- *des marchés et des accords-cadres de travaux dont le montant est inférieur au seuil défini par décret (à ce jour, montant inférieur à 5 225 000 € HT) et pouvant en conséquence être passés selon une procédure adaptée au sens de l'article 27 du décret n°2016-360, et ce quelle que soit la procédure de consultation engagée ;*

*ainsi que toute décision concernant leurs avenants.*

**Cette proposition est adoptée par 10 voix pour et 2 voix contre.**

Pour : P.LEVERT - Y.BRESOUS - J.HAPPE - JC.ISTE - P.DUPONT - JB GRU - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - E.HUBERT - D.RIGOLIN

Contre : R.CAILLEUX - M.CAPON

**Levée de séance à 18h15**

Commune de Monchy-Lagache  
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du mercredi 22 Février 2017 à 20 h

PAGE : 5

Approuvé lors du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2017

Présents : P.LEVERT (Maire) - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - M.CAPON – P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN  
-- J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE D.RIGOLIN- D.WILLEMANN

Absents excusés JB GRU R.CAILLEUX

Secrétaires de séance P. DUPONT- JC ISTE

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 27 décembre 2016.
- Approbation du compte administratif 2016 (commune & lotissement) et affectation des résultats.
- Approbation du compte de gestion 2016 (commune et lotissement).
- Vote de la contribution au CCAS de Monchy-Lagache.
- Décision comptable
- Point sur le RPC – Demande de subvention FSIL
- Point sur les travaux en cours ou prévus
- Informations diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 20h05

Point N°1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 27 décembre 2016  
**Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents**

Point N°2: Approbation du compte administratif de 2016 (commune & lotissement)  
\* Commune

M le Maire donne la parole à Mme la Secrétaire.

Il est fait lecture, chapitre par chapitre, du compte administratif de la commune pour 2016.

Après délibération et explications, M Le maire quitte la salle du conseil

**Mr Le Premier Adjoint soumet aux votes : Le compte est approuvé à l'unanimité des présents.**

\* Lotissement « le Mesnil »

Il est fait lecture, chapitre par chapitre, du compte administratif du lotissement pour 2016.

Après délibération et explications, M Le maire quitte la salle du conseil

**Mr Le Premier Adjoint soumet aux votes : Le compte est approuvé à l'unanimité des présents.**

Mr le Maire rejoint le conseil

\* Affectation des résultats : Commune

En fin d'exercice 2016, il s'avère que la somme de 453 153.09€ n'a pas été utilisée ni en investissement, ni en fonctionnement. Cette somme tient compte des restes à réaliser (43720€).

Il est proposé d'affecter cette somme de 453153.09€ sur le budget communal 2017.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**\* Affectation des résultats : Lotissement « le Mesnil »**

En fin d'exercice 2016, il s'avère que la somme de 2839.25€ n'a pas été utilisée ni en investissement, ni en fonctionnement.

Il est proposé d'affecter cette somme de 2839.25€ sur le budget lotissement 2017.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Point N°3 : Approbation du compte de gestion 2016 (commune et lotissement).

**Commune : Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**Lotissement : Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Point N°4 : Vote de la contribution au CCAS de Monchy-Lagache.

M le Maire informe les membres du Conseil du vote du budget du CCAS.

Ce budget fait part d'une demande de subvention de 3000€ (identique à 2016) auprès de la commune de Monchy-Lagache.

**Cette demande de subvention est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Point N°5 : Décision comptable.

Il existe 3 budgets ; celui de la commune, celui du Lotissement « le Mesnil » et celui du RPC.

Pour l'instant le budget du RPC a été créé mais pas encore activé (l'ex communauté de communes du Pays Hamois se chargeant de régler les fournisseurs.)

Or le RPC doit s'acquitter rapidement de deux factures de 108€ (soit 216€).

Il est proposé de s'acquitter de ces 2 factures sur le budget communal avec récupération ultérieure de cette somme.

**Cette décision comptable est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

Point N°6 ; Point sur le RPC – Demande de subvention FSIL

M le Maire donne la parole à J. HAPPE. Maire-Adjoint chargé de ce dossier.

Ce dernier confirme que le RPC sera bien implanté à Monchy-Lagache et nulle part ailleurs.

Le projet a connu un nouveau retard car en janvier 2017 le permis d'aménager de la zone à urbaniser a été refusé.

Le 10/02/2017, une réunion de mise au point a eu lieu sous l'égide de M. MISIAK, secrétaire général de la sous-préfecture, avec les acteurs de ce projet : DDTM, services de l'assainissement, membres du comité technique et Agence Diversités, pour apporter des solutions aux problèmes posés par le refus du permis d'aménager de la ZAU.

M. MISIAK a présenté la feuille de route à respecter, pour ce projet soutenu par l'Etat qui lui a déjà attribué d'importantes

subventions :

- Dissocier le projet du RPC de celui du lotissement .
- Donner la priorité au projet de RPC.
- Maintenir l'emprise du RPC telle qu'elle a été définie.
- Réaliser une étude de filière d'assainissement sous deux mois.
- Dans le même temps, poursuivre les études liées à la réalisation du projet

Faire évoluer le PLU en ce qui concerne la parcelle ZT17.

Le 24/02/2017 réalisation d'études géotechniques (sol et perméabilité)

Le 03/03/2017 présentation d'une version modifiée de l'esquisse du RPC.

Dans le cadre du FSIL (Fonds de soutien à l'investissement local) il nous est possible d'obtenir une subvention supplémentaire de 3 840 80€ (reliquats de crédits non utilisés : démolition de la minoterie de Ham).

**Cette demande de subvention FSIL d'un montant de 384080€ est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### Point N°7 / Point sur les travaux en cours ou prévus

M le Maire donne la parole à D RIGOLIN, Maire-Adjoint chargé de ce dossier.

Ce dernier informe le conseil que les travaux liés à la sécurisation routière sont terminés.

#### Travaux en cours

\* Prévention contre les coulées de boues et inondations : créations d'avaloirs, création ou amélioration des fossés pour canaliser ou évacuer les eaux pluviales.

\* Aménagement d'une plateforme dans une pâture pour permettre l'évacuation des grumes de bois des marais communaux.

\* Aménagements pour handicapés : Réalisés ou en en prévision : Foyer Rural, Eglise, Bâtiments communaux et vestiaires sportifs (accès à revoir).

\* Rénovation de la rue du stade.

- Eclairage indépendant autour de la Salle des fêtes pour pallier les coupures électriques après 23 h (éclairage disponible de 23 h à 4 h.)

•

#### Travaux Réalisés

Mise aux normes du Foyer rural : Rideaux, planchers, (ignifugés), accès, évacuations etc ....

### Point N°8 : Informations diverses

M le Maire informe les membres du conseil de la demande d'une compagnie théâtrale (VIROMANDUI dirigée par Fabien RICHARD) de pouvoir donner deux représentations de leur création.

Cette pièce aborde le problème des grandes affaires criminelles.

Mr le Maire donne la parole à Mme GOUPIL (amie de la famille d'Elodie KULIK) qui informe les membres du conseil que cette pièce ne pose pas problème à cette famille.

Le conseil donne son accord pour deux représentations en Janvier 2018.

M le Maire donne la parole à Y. BRESOUS. MAIRE-Adjoint .

La famille POZZI qui exploite la superette PROXI a manifesté l'intention de partir courant juillet 2017. Les héritiers de l'ancien propriétaire ont l'intention de vendre les murs (ils en voudraient 120 000 €)

Parmi les possibilités éventuelles possibles :

Le futur exploitant du café du Carrefour achèterait le fonds de commerce de la supérette (épicerie et tabac) et la commune pourrait garantir les prêts nécessaires à cette acquisition.

La commune achète les murs et le fonds de commerce, fait les travaux nécessaires et rechercherait un gérant.

Au vu des différentes élections, il a été décidé de reporter d'une année la venue de nos amis allemands de DUNZWEILER. Ceux -ci ont bien naturellement accepté.

M le Maire informe les membres du conseil de la fermeture définitive de la décharge et il a sollicité la nouvelle com de com pour une mise en place de bennes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MONCHY-LAGACHE  
du mardi 21 mars 2017 à 19h00**

Approuvé par le Conseil Municipal en date du Mardi 11 Avril 2017

**Présents :** P.LEVERT - Y.BRESOUS - J.HAPPE – A.BORRUECO - R.CAILLEUX - M.CAPON - P.DUPONT - P.GOURLIN – JB GRU - E.HUBERT – D.WILLEMANN

**Absents excusés avec procuration :** D.RIGOLIN (J.HAPPE) – JC ISTE (P.LEVERT) – O.BLERIOT (M.CAPON) – E.ELLEBOODE (P.DUPONT)

**Secrétaires de séance :** Y.BRESOUS – A.BORRUECO

Invitée : Pascale HANNECART, secrétaire de Mairie.

M le Maire ouvre la séance à 19h.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 22 février 2017
- Mise en place du prélèvement automatique
- Indemnité des élus – Mise à jour de l'indice de référence
- Participation S.P.A. 2017
- Vote des subventions aux associations pour l'année 2017
- Rachat par la commune de la parcelle C270 (rue du Stade)
- Conclusions du commissaire-enquêteur suite à la 1ère modification du POS
- Informations diverses

**Point N° 1 :** Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2017

M.CAPON demande que le Compte Administratif 2016 comporte un tableau synthétique des dépenses et des recettes. M. le Maire indique qu'il sera en ligne sur le site de la Commune.

**Le compte-rendu est adopté par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions (pour cause d'absence à cette réunion).**

**Point N°2 :** Mise en place du prélèvement automatique

M. le Maire propose, afin de faciliter les démarches des administrés, d'approuver la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement, en plus des modes de règlement classiques (espèces, chèques), pour le recouvrement des recettes, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Il précise que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'usager et ne peut lui être imposée.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

- **Point N°3 :** Indemnité des élus – Mise à jour de l'indice de référence

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, lequel sert de référence au calcul de l'indemnité de fonction des élus. Ainsi, dès le 1er janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique, soit l'indice 1022 et non l'indice 1015.

Pour ne pas avoir à délibérer à chaque changement d'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, il convient de corriger la délibération du 10 avril 2014 en ajoutant que les indemnités votées évolueront automatiquement selon les variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

M. le Maire propose d'approuver les montants des indemnités du Maire et des Adjointes en référence de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire applicable aux rémunérations de la Fonction Publique :

Indemnité mensuelle du Maire : 20 % de la valeur afférente cet indice

Indemnité mensuelle du 1er Adjoint : 8 % de la valeur afférente à cet indice

Indemnité mensuelle du 2ème Adjoint : 5.5 % de la valeur afférente à cet indice

Indemnité mensuelle du 3ème et du 4<sup>ème</sup> Adjoint : 4 % de la valeur afférente à cet indice

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

- Point N°4 : Participation S.P.A. 2017

• La S.P.A., Société Protectrice des Animaux de l'Arrondissement de Saint-Quentin, à laquelle notre commune adhère, a fixé le montant de la participation pour l'année 2017 à 0,48€ par habitant, soit pour 704 habitants : 337,92€. La contribution aux frais de prise en charge d'un animal errant est de 24€.

**Cette proposition est adoptée par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.**

- Point N°5 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2017

• A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes aux diverses associations pour l'année 2017 :

INTITULE	Pour mémoire montants votés en 2016 en euros	Montants votés en 2017 en euros
Gymnastique Volontaire	600	600
Tennis-Club	400	400
Club de l'Omignon	450	450
A.D.M.R.	700	700
Amicale des 2 Etangs	600	600
Section locale des AC.PG-CATM-TOE et Veuves	300	300+300
Coopérative scolaire	1000	1000
La Vie Libre	100	100
Association Valentin Haüy	50	50
Alcool assistance	50	50
Comité des Fêtes	1500	1500
Association des Jeunes de Monchy-Lagache	700	700
Voyage scolaire AC.PG	600	0
MTDA	200	200
Familles Rurales Athies-Ennemain	200+200	200
Association des Services Solidaires du Pays Hamois	150	150
<b>SOMME TOTALE</b>	<b>7800</b>	<b>7300</b>

Remarque : Les 300 euros supplémentaires attribués à la Section locale des AC.PG-CATM-TOE et Veuves constituent une participation exceptionnelle au renouvellement d'un drapeau.

- **Point N°6 : Rachat par la commune de la parcelle C270 (rue du Stade)**

Dans le cadre de la rétrocession des délaissés du lotissement de la Bruyère, près du stade, il est proposé à la Commune de racheter pour la somme de 400 euros la parcelle E270.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

M. le Maire souligne la qualité du travail en commun des géomètres, de Maître Blaringhem et de la Société Bonduelle afin que soient rétrocédées à la Commune toutes les parties à destination publique, ce de manière exhaustive.

- **Point N°7 : Conclusions du commissaire-enquêteur suite à la 1ère modification du POS/ informations sur les documents d'urbanisme**

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 janvier au 17 février de cette année, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable avec une recommandation relative à la demande des habitants du sud du village de modifier le zonage des terres agricoles de NCp en NC.

Cette demande a été approuvée par la Commune et la Communauté de Communes.

Le commissaire-enquêteur invite également à prendre en considération la demande de limiter le ruissellement pour réduire les risques d'inondation, d'érosion des sols et de coulées de boues. Cette remarque n'entre pas dans le cadre de cette modification de POS mais la Commune et la Communauté de Communes en ont pris bonne note.

Une question est posée quant à l'avenir de la décharge. M. le Maire confirme qu'elle est bien définitivement fermée.

Remarque est faite que le travail entrepris pour cette modification du POS n'aura servi à rien puisque, dorénavant, nous avons l'obligation de nous référer au RNU (Règlement National d'Urbanisme) sur les zones concernées par cette modification du POS...

Une révision allégée du PLU a été évoquée par le cabinet spécialisé : celle-ci permettrait de modifier le zonage de la parcelle ZT 17, l'intégrant à la zone à urbaniser face au cimetière, d'une part, et de définir et intégrer les zones à risque « coulée de boues » de la Commune, d'autre part.

### **Point N°8 : Informations diverses**

M.HAPPE fait un point rapide sur le futur RPC :

- la société ROUTIER doit rendre sous peu les résultats de son étude relative à la filière Assainissement.
- l'architecte présentera un avant-projet sommaire sous quinzaine.
- la voirie provisoire et les réseaux sont prévus en 2017.
- le budget RPC reste à créer. M.MATHIEU nous conseillera à ce sujet.
- le reste à charge, évalué au maximum à 1 200 000 euros, fera l'objet d'une avance à taux zéro par la Communauté de Communes, souhaitée à 50 ans plutôt qu'à 25 ans initialement. Elle sera remboursée par les différentes communes participantes suivant des modalités à définir plus précisément.

EPICERIE : Un dossier a été établi pour le Service des Domaines afin qu'une évaluation du fonds de commerce et des bâtiments soit faite pour étayer notre réflexion.

M. et Mme DUPARCQ demandent l'autorisation d'installer un panneau signalant leur vente de produits bio à la ferme, en haut de la rue du 8 MAI. Accord de principe est donné, mais sur le côté de la voie communale uniquement.

Mme HUBERT s'est rendue à une réunion du SIVOS de PERONNE et a déposé les documents relatifs en mairie pour les personnes intéressées.

**Levée de séance à 20h27**

Commune de Monchy-Lagache  
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du mardi 11 Avril 2017 à 20 h

PAGE : 11

Approuvé par le Conseil Municipal en date du Jeudi 01 juin 2017

Présents : P. LEVERT (Maire)- Y. BRESOUS - M. CAPON – P. DUPONT - E. ELLEBOODE - P. GOURLIN - J. HAPPE - E. HUBERT - JC ISTE D. RIGOLIN- D. WILLEMANS

Absents excusés O. BLEROT (Pouvoir donné à M. CAPON)

A. BORRUECO (Pouvoir donné Y BRESOUS)

JB. GRU (Pouvoir donné à D. WILLEMANS)

R. CAILLEUX (Pouvoir donné à P. GOURLIN)

Secrétaires de séance P. DUPONT- JC ISTE

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Stéphane MATHIEU Trésorier municipal.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du 21 mars 2017.

Vote des taux d'imposition 2017.

Vote du budget 2017 : commune, lotissement.

RPC – Vote des autorisations de programme et de crédits de paiement ; vote de budget 2017.

Versement de la contribution au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la région de Péronne de l'année 2017

Participation de la commune aux frais occasionnés par la rétrocession par la SAS BONDUELLE EUROPE LONG LIFE des délaissés de la voirie du lotissement des Vauyères dans le domaine public communal.

Permanences bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 Avril et 7 mai.

Informations diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 20h05.

M le Maire remercie M. Stéphane MATHIEU qui a aidé à l'élaboration du budget communal et des budgets annexes.

**Point N°1** : Approbation du compte rendu de la réunion du 06 Avril 2017

**Le compte rendu est adopté par 13 voix pour et 2 voix contre.**

**Pour** : P. LEVERT (Maire)- A. BORRUECO - Y. BRESOUS - R. CAILLEUX - P. DUPONT

E. ELLEBOODE - P. GOURLIN - JB GRU - J. HAPPE - E. HUBERT - JC ISTE D. RIGOLIN- D. WILLEMANS

**Contre** : O. BLEROT - M. CAPON

**Point N°2** : Vote des taux d'imposition 2017.

L'établissement du budget communal nécessite le vote des taux d'imposition.

La commission des finances propose de maintenir les taux.

**Rappel des taux d'imposition 2016** :

Taxe d'habitation : 14,91

Taxe foncière (bâti) : 9,13

PAGE : 12

Taxe foncière (non bâti) : 23,42

CFE : 13,77

**Rappel des impositions prévisionnelles 2017**

<b>Intitulé des taxes</b>	<b>Taux 2016</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2017</b>	<b>Produit correspondant</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	14.91%	553 400	85 512
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	9.13%	1 254 000	114 490
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	23.42%	95 300	22 319
<b>CFE</b>	13.77%	1 467 000	202 006
		<b>Total</b>	<b>421.327</b>

**Le maintien des taux d'imposition de 2016 est voté à l'unanimité.**

**Point N°3 : Vote du budget 2017 : commune, lotissement.**

**Bil** informe les membres du conseil sur les raisons des 4 réunions qui se sont tenues récemment. .

- Le 21/04/2017 : Présentation par l'Architecte de l'avant-projet pour études des conditions techniques.
- 
- Le 28/04/2017 : Réunion préliminaire sur l'assainissement et étude des conditions de réalisation.
- 
- Le 24/05/2017 : Réunion de travail sur le permis d'aménager et les implantations des réseaux et voiries.
- 
- Le 30/05/2017 : Rendu de la 2ème phase sur la géothermie. Les études réalisées privilégient une solution forage sur nappe, au détriment d'une solution avec sondes.
- 

Au vu du rendu de cette étude, il apparaît qu'un forage d'eau pourrait délivrer une puissance nettement supérieure aux besoins à satisfaire pour le RPC. La ressource disponible permettrait de répondre à d'autres besoins sans avoir à créer de nouveaux forages.

**Après délibération le conseil décide à l'unanimité de demander l'élargissement de l'étude géothermique en cours pour envisager la mutualisation de la ressource énergétique entre le RPC et le lotissement. Cette étude prendra en compte la totalité des besoins et les modalités de fonctionnement.**

**Point N°7 : Point sur l'épicerie.**

**Contributions aux organismes de regroupement : 75 000€**

SIVOS de la Vallée de l'Omignon : 68 250€ - SIVOS de la région de PERONNE : 2 150 € (inscription au budget, pas de fiscalisation) - Syndicat de la rivière OMIGNON : 2 050€ - Reversement fonds de soutien TAP : 2 550€

**Autres contributions obligatoires : 740€**

Association des Maires de la Somme : 180€ - C.A.U.E : 50€ - Somme numérique : 60€ - Syndicat forestier de l'Aisne : 100 € - S.P.A. ROUVROY : 350€

- **Subventions** : 7 300€

**Côté recettes** : 4 800€ d'atténuation de charges – 17 362€ de produits des services – 465 951€ d'impôts & taxes – 77 611€ de dotations & participations - 11 000€ d'autres produits de gestion courante soit 576 724€ de recettes de l'année + 453 153 € d'excédent reporté de l'exercice précédent

**Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **530 605€****

- **Côté dépenses** : 9 750€ de remboursement de capital d'emprunts – 73 225€ d'immobilisations corporelles – 22 900€ d'immobilisations en cours – 45 000€ d'immobilisations incorporelles – 2 000€ de dépenses imprévues – 330 311€ de prêt au budget lotissement – 43 720€ de restes à réaliser + 3 699€ de déficit reporté de l'exercice précédent

**Côté recettes** : 47 418€ d'affectation de résultats – 34 452€ de subventions – 23 262€ de frais d'études transférés au budget lotissement – 745€ de taxes d'aménagement - 215 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections – 424 513€ d'autofinancement - virement de la section de fonctionnement

**Le budget communal 2017 est approuvé à l'unanimité.**

**Point N°4 : RPC – Vote des autorisations de programme et de crédits de paiement ; vote de budget 2017.**

**RPC - Vote des autorisations de programme et crédits de paiement**

Voir document joint ou distribué en cours de réunion.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le document évoqué ci-dessus.**

**Budget RPC 2017**

Compte tenu des AP/CP votées précédemment, il est proposé dans le cadre de la construction du RPC le budget suivant :

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **179 193€**

- **Côté dépenses** : 179 193€ pour la construction du RPC (maîtrise d'œuvre, missions, études ...)

**Côté recettes** : 99 327€ de subventions - 50 000€ d'avance de la CCES – 29 866€ de FCTVA

**Le budget RPC Le Mesnil 2017 est approuvé à l'unanimité.**

**Point N°5 : Versement de la contribution au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la région de Péronne de l'année 2017.**

M le Maire donne la parole à E. HUBERT représentante de notre commune au SIVOS qui fait lecture du document concerné.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquitter la cotisation de l'année 2017 au SIVOS de la région de Péronne dont le montant s'élève à 2 134,02€ par versement d'une participation inscrite au budget à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements).**

Point N°6 ; Participation de la commune aux frais occasionnés par la rétrocession par la SAS BONDUELLE EUROPE LONG LIFE des délaissés de la voirie du lotissement des Vauyères dans le domaine public communal.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 400 € aux frais occasionnés par la rétrocession à la commune par la SAS BONDUELLE EUROPE LONG LIFE de la parcelle C270 et des délaissés de voirie du lotissement des Vauyères.**

M le Maire fait lecture du document établissant les frais à 400 €

Point N°7 : Permanences bureau de vote : élection présidentielles des 23/04 et 07/05.

M le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en cas d'empêchement, ils doivent se trouver un remplaçant. Tout électeur de la commune peut tenir le bureau de vote

Point N°8 : Informations diverses.

\*\* RPC

M le Maire donne la parole à J. HAPPE. Maire-Adjoint chargé de ce dossier.

Evolution du dossier depuis le conseil municipal en date du 21/03/2017 :

- \* Création d'un budget spécifique 2017 d'un montant de 179 193 €
- \* Continuation des différentes études
- \* Etudes géothermiques pour possibilité de pompes à chaleur.
- \* Etudes d'assainissement
- \* Attente des résultats du permis d'aménager pour la voirie.
- \* Attente de l'avant-projet de l'architecte. (Fin Avril 2017).
- \* Avril 2019 livraison prévisionnelle du bâtiment scolaire.

M le Maire et J HAPPE remercient notre secrétaire, la félicitant pour l'énorme investissement personnel qu'elle fournit pour le montage de ces différents dossiers.

\*\* Travaux communaux.

- \* Le dossier prévention des risques naturels est terminé (pour l'instant).
- \* L'aménagement d'une plateforme dans une pâture pour permettre l'évacuation des grumes de bois des marais communaux est terminé.
- \* Aménagements pour handicapés : dossier toujours en cours.
- \* La liaison Monchy-Lagache – Tertry par fibre optique devrait démarrer prochainement.
- \* Eclairage indépendant autour de la Salle des fêtes pour pallier les coupures électriques après 23 h (éclairage disponible de 23 h à 4 h.) est réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h45 ;

DE MONCHY-LAGACHE

du Jeudi 01 juin 2017 à 19 heures 30.

Approuvé par le Conseil Municipal en date du 07 juillet 2017.

**Présents :** P.LEVERT- Y.BRESOUS -M.CAPON – R.CAILLEUX- P.DUPONT – E.ELLEBOODE J.HAPPE - E.HUBERT – JC ISTE - P.GOURLIN - D.RIGOLIN - D.WILLEMANN

**Absents excusés avec procuration :** O.BLERIOT (Procuration donnée à M.CAPON )

A.BORRUECO (Procuration donnée à Y.BRESOUS)

**Absents excusés sans procuration :** JB GRU

**Présence de** Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

**Secrétaires de séance :** P.DUPONT – JC ISTE

**Ordre du jour :**

- Ø Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2017.
- Ø Création d'un poste d'ouvrier d'entretien des espaces verts dans le cadre du dispositif CAE-CUI (régularisation).
- Ø Autorisation de recrutement d'un agent occasionnel (régularisation).
- Ø Décision modificative.
- Ø Décision comptable.
- Ø Point sur le RPC.
- Ø Point sur l'épicerie.
- Ø Organisation fête communale 2017 (achat tickets de manège ..... ).
- Ø Permanences bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin.
- Ø Informations diverses.

M le Maire ouvre la séance à 19h35.

**Point N°1** Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2017.

Sous réserve de la vérification d'un terme utilisé , **le compte-rendu est adopté par 11 voix pour, 2 voix contre et une abstention .**

**Pour :** P.LEVERT- Y.BRESOUS -A.BORRUECO - P.DUPONT – E.ELLEBOODE - J.HAPPE - E.HUBERT – JC ISTE - P.GOURLIN - D.RIGOLIN – D.WILLEMANN

**Contre :** M.CAPON - O.BLERIOT

**Abstention pour absence à la réunion du 11/04/2017 :** R.CAILLEUX

**Point N°2 :** Création d'un poste d'ouvrier d'entretien des espaces verts dans le cadre du dispositif CAE-CUI (régularisation).

M le Maire donne lecture des conditions de création de ce poste. :

- il est créé dans le cadre d'un "contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi"..
- il sera d'une durée initiale de 8 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- Il précise que la durée du travail est fixée à 28 heures par semaine.
- la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire,multiplié par le nombre d'heures de travail

Par 12 voix pour, 2 voix contre, **le conseil Municipal valide cette création** et autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

**Pour :** P.LEVERT- A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX- P.DUPONT – E.ELLEBOODE - J.HAPPE - E.HUBERT – JC ISTE - P.GOURLIN - D.RIGOLIN – D.WILLEMANN

**Contre :** M.CAPON – O.BLERIOT

### Point N°3 : Autorisation de recrutement d'un agent occasionnel (régularisation).

M. le Maire donne aux membres du Conseil Municipal lecture du texte qui , en application des dispositions de l'article 3 de la loi n ° 84-53 du 26 janvier 1984, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité.

Il donne lecture des conditions de ces recrutements. (CDD)

**Cette autorisation de recrutement est adoptée** par 12 voix pour, 2 voix contre,

Pour :P.LEVERT- A.BORRUECO - Y.BRESOUS - R.CAILLEUX- P.DUPONT – E.ELLEBOODE - J.HAPPE - E.HUBERT – JC ISTE - P.GOURLIN - D.RIGOLIN – D.WILLEMANN

Contre : M.CAPON – O.BLERIOT

### Point N°4 : Décision modificative :

Objet : Ouverture de Crédits

Des études ont été réalisées par le cabinet Metris dans le cadre des travaux de sécurisation routière qui ont eu lieu en 2016 dans la commune.

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit de sortir de l'actif les frais d'études.

Par conséquent, vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017, considérant qu'il reste à l'actif des frais d'études et afin de pouvoir procéder à l'intégration de ces dépenses dans le patrimoine de la commune, M. le Maire propose d'effectuer une ouverture de crédits.

**Cette ouverture de crédit est approuvée à l'unanimité.**

### Point N°5 : Décision comptable.

Objet : Modalités de l'avance faite au budget annexe Lotissement Le Mesnil par le budget principal de la commune

Il est proposé que le budget principal de la commune verse une avance de 330 311€ au budget annexe Lotissement Le Mesnil.

Cette avance cumulée à celle de l'exercice 2015 d'un montant de 120 000€ permettra au budget annexe Lotissement Le Mesnil de financer l'acquisition de la parcelle ZT17 auprès du CCAS de Quivières ainsi que les opérations d'aménagement du lotissement notamment les travaux de voirie.

Il est précisé que cette avance sera remboursée au Budget principal de la commune à compter de 2017 en fonction des ventes de terrains réalisées par le budget annexe Lotissement Le Mesnil.

Cette avance est effectuée par débit du compte 27638 « Prêt budget lotissement » du budget de la commune et crédit du compte 16874 « Dettes commune » du budget Lotissement Le Mesnil.

**Cette avance de crédit est approuvée à l'unanimité.**

### Point N°6 :Point sur le RPC.

M le Maire donne la parole à J.Happe 2ème adjoint chargé de ce dossier.

Ce dernier dresse l'état d'avancement des dossiers ainsi que des opérations en cour

Il informe les membres du conseil sur les raisons des 4 réunions qui se sont tenues récemment. .

- Le 21/04/2017 : Présentation par l'Architecte de l'avant-projet pour études des conditions techniques.
- Le 28/04/2017 : Réunion préliminaire sur l'assainissement et étude des conditions de réalisation.
- Le 24/05/2017 : Réunion de travail sur le permis d'aménager et les implantations des réseaux et voiries.
- Le 30/05/2017 : Rendu de la 2ème phase sur la géothermie. Les études réalisées privilégient une solution forage sur nappe, au détriment d'une solution avec sondes.

•  
Au vu du rendu de cette étude, il apparaît qu'un forage d'eau pourrait délivrer une puissance nettement supérieure aux besoins à satisfaire pour le RPC. La ressource disponible permettrait de répondre à d'autres besoins sans avoir à créer de nouveaux forages.

**Après délibération le conseil décide à l'unanimité de demander l'élargissement de l'étude géothermique en cours pour envisager la mutualisation de la ressource énergétique entre le RPC et le lotissement. Cette étude prendra en compte la totalité des besoins et les modalités de fonctionnement.**

### Point N°7 : Point sur l'épicerie.

M le Maire donne lecture du courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé par Mme et M. POZZI, gérants de la supérette PROXI.

Ce courrier confirme le départ en retraite de Madame POZZI et l'intention du couple de donner congé du bail commercial à compter du 15 juin et d'arrêter fin décembre pour respecter un préavis de 6 mois.

Une solution de reprise avait été envisagée avec les nouveaux propriétaires du café du Carrefour. Dans ce cas la mairie aurait pu, soit faire une avance de trésorerie, soit se porter garante en cas d'emprunt.

A ce jour, nous n'avons pu contacter les nouveaux propriétaires du Café du Carrefour.

Le 8 juin, des élus doivent rencontrer les anciens propriétaires du Café du Carrefour.

### Point N°8 : Organisation fête communale 2017 (achat tickets de manège .....).

M le Maire propose d'acheter pour 690 € de tickets à répartir sur les 3 forains.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### Point N° 9 : Permanences bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin.

M le Maire organise avec les conseillers le tableau des permanences.

M le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en cas d'empêchement, ils doivent se trouver un remplaçant. Tout électeur de la commune peut tenir le bureau de vote

### Point N°10 : Informations diverses

Le Jeudi 01/juin 2017 FR3 Picardie à fait un reportage sur les suites qui ont été données 1 an après les inondations et coulées de boue. La parole à été donnée à des gens du village

**Levée de séance à 21h40**

Approuvé par le Conseil Municipal en date du 12 Septembre 2017.

**Présents** : P.LEVERT- A.BORRUECO - M.CAPON - R.CAILLEUX- P.DUPONT - JB GRU  
JC ISTE - P.GOURLIN – D.WILLEMAN ;

**Absents excusés avec procuration** : J.HAPPE (Procuration donnée à P.DUPONT )  
E.ELLEBOODE (Procuration donnée à P.GOURLIN )  
E.HUBERT (Procuration donnée à P.LEVERT )  
O.BLERIOT (Procuration donnée à M.CAPON )  
D.RIGOLIN (Procuration donnée à JC ISTE )

**Absents excusés sans procuration** : Y.BRESOUS

**Présence de** Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

**Secrétaires de séance** : A.BORRUECO – JC ISTE

**Ordre du jour** :

- Ø Approbation du compte rendu de la réunion du 1 Juin 2017.
- Ø Tableau des effectifs .
- Ø Soutien à la commune de Laucourt (80700).
- Ø Éoliennes.
- Ø Demande de révision du PLU (parcelle ZT17).
- Ø Informations diverses.

M le Maire ouvre la séance à 18h15.

En préambule M le Maire demande une minute de recueillement à l'attention d'une part de Mme Glorieux mère de Mme DUJARDIN ancienne conseillère municipale et d'autre part à l'attention de la mère d'Élisabeth HUBERT conseillère municipale.

**Point N°1** Approbation du compte rendu de la réunion du 1 juin 2017.

**Le compte-rendu est adopté par 11 voix pour, 3 abstentions**

Pour : P.LEVERT- A.BORRUECO - R.CAILLEUX - P. DUPONT – E.ELLEBOODE - J.HAPPE - E.HUBERT -  
JC ISTE - P.GOURLIN - D.RIGOLIN – D.WILLEMAN

Abstention : M.CAPON - O.BLERIOT

Abstention pour absence à la réunion du 1/06/2017 : JB GRU

**Point N°2** : Tableau des effectifs

Il appartient au Conseil Municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de :

\* 1 emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (11 heures hebdomadaires) à compter du 1er octobre 2017,

\* 1 emploi d'Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1er août 2017

Par ailleurs, il demande aux membres de l'assemblée de supprimer :

1 emploi d'Adjoint technique à temps non complet (11 heures hebdomadaires) à compter du 1er octobre 2017

\* 1 emploi d'Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1er août 2017

**Cette modification du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.**

En 2009, l'ancien maire de cette commune de 197 habitants a accepté la proposition de deux bénévoles, dont un ancien membre du conseil municipal, dans le but d'élaguer des arbres de la commune. A cet effet, l'élu a loué une nacelle.

Néanmoins, un malheureux concours de circonstances a entraîné le basculement de l'engin et la chute des deux hommes. L'un d'entre eux en est mort et le second a été blessé et souffre aujourd'hui d'un handicap important. La justice a considéré les deux victimes comme « collaborateurs occasionnels du service public » et la responsabilité sans faute de la commune a été engagée. La commune a été condamnée à indemniser les victimes. Les dommages causés par cet accident n'ont pu être pris en charge par l'assurance communale dans la mesure où la location de la nacelle n'avait pas été signalée.

La Chambre régionale des comptes a demandé que soit inscrite la somme de 800 000 euros au budget 2017 de la commune dont le fonds de roulement ne s'élève qu'à 60 000 euros.

Un premier élan de solidarité a permis de réunir des dons de communes et de particuliers, ainsi qu'une aide financière exceptionnelle de 100 000€ de SMACL Solidarité grâce à l'intervention de l'Association des Maires Ruraux de France.

Si le paiement des premières sommes relatives à ce dossier et l'arrêt des intérêts semble – à ce jour - en bonne voie, grâce à diverses aides, il reste encore pour la commune à trouver les fonds pour :

- le solde à la famille du défunt soit 54760.00€
- 3500€ au titre de l'article L761-1 du Code de la justice administrative (frais administratifs),
- 62 607.97€ à l'Etat au titre du décès d'un fonctionnaire de l'Etat,
- 2000€ à la société Montdidier Motoculture.
- les intérêts de retard de paiement se rapportant aux sommes ci-dessus.

Sans nier les souffrances évidentes des victimes et leurs proches, les sommes que la commune de Laucourt a été condamnée à payer dépassent largement son modeste budget.

Monsieur le maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière à la commune de Laucourt.

**Après délibération , le conseil Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**d'APPROUVER le versement d'une aide financière exceptionnelle à la commune de Laucourt (80700) à hauteur de 500€.**

### Point N°4 : Éoliennes.

A l'invitation de M le Maire, M Christophe GRISART, Président de l'association l'ASEN ( Association pour la Sauvegarde de l'Espace Naturel de nos villages en pays hamois) vient présenter sa version de l'implantation des éoliennes dans notre région .

Selon lui , lors de l'enquête publique sur le projet d'implantation des éoliennes à Douilly et Matigny :

1529 personnes ont donné leur avis dont 169 pour, 1360 contre.

Sur les 39 communes impactées par le projet, 28 ont voté contre l'implantation, 8 n'ont pas délibéré, 1 avis neutre et 2 sont pour (Douilly et Devise).

Le préfet de la Somme a rendu, le 7 avril, sa décision concernant le projet de parc éolien à Douilly-Matigny. Suivant l'avis du commissaire-enquêteur, il a donné son accord à la société Nordex France pour la construction et l'exploitation de ce parc de la Voie-Corette qui comptera neuf mâts (6 à Douilly et 3 à Matigny).

Face à cette situation l'association présidée par M Grisart a l'intention de faire un recours de cette décision auprès du Tribunal Administratif.

Il demande à la Commune de Monchy-Lagache ainsi qu'à 5 autres communes de s'associer à ce recours et de participer à son financement (1000€).

M Christophe GRISART remercie les membres du Conseil de l'attention portée et sort de la salle pour permettre au conseil de statuer.

**Après un large débat où chacun a pu s'exprimer, mise au vote la proposition de recours ainsi que son financement est adoptée par 8 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions .**

Pour : P.LEVERT- A.BORRUECO - M.CAPON - P.DUPONT - JB GRU – J.HAPPE - E.HUBERT  
D.WILLEMAN .

Contre : R.CAILLEUX – P.GOURLIN - JC ISTE

Abstention :O.BLERIOT - E.ELLEBOODE - D.RIGOLIN

### Point N°5 : Demande de révision du PLU (parcelle ZT17).

Cette demande de révision proposée à l'ordre du jour concerne le passage de la parcelle ZT17 de la zone A (agricole) à la zone AU (à urbaniser) dans le cadre du projet de lotissement.

**Mise aux voix, cette demande de révision est adoptée par 10 voix pour et 4 voix contre.**

Pour : P.LEVERT- A.BORRUECO - P.DUPONT - E.ELLEBOODE - J.HAPPE - E.HUBERT  
P.GOURLIN - JC ISTE - D.RIGOLIN D.WILLEMAN .

Contre :O.BLERIOT - R.CAILLEUX - M.CAPON- JB GRU

### Point N°6 : Informations diverses

M le Maire informe les membres du conseil que le Conseil des écoles d'une part, puis le bureau du SIVOS à l'unanimité d'autre part ont proposé la semaine d'école sur la base de 4 journées ouvrées par semaine. Demande a été faite auprès des services de l'Inspection Académique.

M le Maire informe que le système de contrôle des nuisances sonores installé au foyer rural a été volontairement saboté.

Notre collègue Patrick DUPONT l'a réparé , remis en fonctionnement et protégé. Au 3ème dépassement du volume sonore autorisé, il faudra déplacer un responsable pour réarmer le système.

Levée de séance à 19H58

Approuvé par le Conseil Municipal en date du Lundi .30 Octobre 2017

<p><b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE du Mardi 12 septembre 2017 à 19 h30 .</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Présents** : P. LEVERT - O. BLERIOT - A. BORRUECO - Y.BRESOUS - M.CAPON - R.CAILLEUX  
P.DUPONT - JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - P.GOURLIN - D.RIGOLIN .

**Absents excusés avec procuration** : E. ELLEBOODE (Procuration donnée à P.LEVERT)  
D.WILLEMAN (Procuration donnée à D.RIGOLIN)

**Présence de** Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

**Secrétaires de séance** : A. BORRUECO – JC ISTE

### Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du 07 Juillet 2017.

R.P.C

Demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI) afin de financer l'étude de faisabilité géothermique pour la couverture de la totalité des besoins en chauffage du RPC.

Proposition de création d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique au projet RPC.

Demande d'adhésion de la commune d'HERLY à la communauté de commune de l'Est de la Somme.

Décision Budgétaire Modificative.

Avis du Conseil Municipal sur le mode d'aménagement foncier et le périmètre proposé dans le cadre de la construction du canal Seine-Nord-Europe (documents visibles en Mairie).

Approbation d'une convention de mise à disposition de la bibliothèque-médiathèque pour les permanences sociales organisées par le Département de la Somme.

Approbation d'une convention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services , l'Artisanat et le commerce)

Opération Brioches départementale.

Informations diverses.

M le Maire ouvre la séance à 19h30

### Point N°1 Approbation du compte rendu de la réunion du 07 juillet 2017.

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des 9 votants.**

N'ont pas participé au vote en raison de leur absence lors du conseil du 07 juillet 2017

O. BLEROT – Y. BRESOUS - E. ELLEBOODE - J. HAPPE - E. HUBERT - D. RIGOLIN

### Point N°2:R.P.C

- Demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI) afin de financer l'étude de faisabilité géothermique pour la couverture de la totalité des besoins en chauffage du RPC.

- 

M le Maire donne la parole à J. HAPPE ; maire-adjoint chargé du dossier RPC

Ce dernier informe les membres du conseil que le permis de construire va enfin être bientôt déposé mais avec 3 mois de retard : retard dû à la révision financière du projet (actuellement 2 858 000 €), au manque d'interlocuteurs durant vacances d'août, au changement d'emprise de la construction (+ 55 m2), mais aussi aux bornages, aux outils comptables et aux problèmes liés à l'assainissement etc .....

Les travaux RPC devraient débuter lors du première trimestre 2018.

Il est prévu que 2 forages soient réalisés. Ces forages devraient nous permettre de réaliser une couverture totale des besoins en chauffage du RPC. Les études déjà réalisées permettent de dire que la production énergétique sera supérieure aux besoins du RPC et pourra pour partie servir aussi à chauffer les habitations du lotissement à venir.

L'ensemble des études réalisées et du forage à venir s'élèvent à 60 556€ HT.

Une subvention de 70 % est demandée au FRATRI (anciennement ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ), soit 42 389 € HT

**La demande de subvention est approuvée à l'unanimité.**

### Point N°2 : R.P.C

- Proposition de création d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique au projet RPC.

M le Maire donne la parole à J. HAPPE ; maire-adjoint chargé du dossier RPC.

Ce dernier expose explicitement les raisons pour lesquelles il est proposé de créer une deuxième commission d'appel d'offre spécifique au projet RPC ; commission qui n'aura compétence que sur le RPC.

La commission existante continuant à exercer ses compétences dans les domaines communaux (principalement voiries et lotissement à venir)

Le débat s'ouvre dans un climat tendu, certains conseillers étant farouchement opposés à cette nouvelle création qu'ils ressentent comme une défiance à leurs égards.

Dans un souci d'apaisement, M le Maire reporte cette proposition au prochain Conseil où une décision devra être nécessairement prise.

### Point N°3 : Demande d'adhésion de la commune d'HERLY à la communauté de commune de l'Est de la Somme.

La commune d'Herly faisait partie de la communauté de communes du Grand Roye,

Pour des raisons de proximité et de praticité, elle demande son adhésion à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

M le Maire donne lecture de la demande d'adhésion.

**A l'unanimité les membres du conseil émettent un avis favorable à cette demande.**

## Point N°4 : Décision Budgétaire Modificative.

### Ajustements

- Section d'investissement  
Dépenses  
Chapitre globalisé 041 – Opérations patrimoniales  
Article 2152 – Installations de voirie + 4 000 €
- Section d'investissement  
Recettes  
Chapitre globalisé 041 – Opérations patrimoniales  
Article 2031 – Frais d'études + 4 000 €

**Cette DBM est adoptée à l'unanimité**

## Point N°5 Avis du Conseil Municipal sur le mode d'aménagement foncier et le périmètre proposé dans le cadre de la construction du canal Seine-Nord-Europe (documents visibles en Mairie).

M le Maire donne la parole à D. RIGOLIN Maire-Adjoint chargé de ce dossier.

Ce dernier informe les Membres du Conseil que cet aménagement foncier et le périmètre concerné sont tout à fait marginaux et ne concernent que quelques hectares à la limite entre Devise et Monchy-Lagache

Le conseil :

- prend acte des propositions faites par la commission intercommunale interdépartementale ;
- constatant qu'aucune observation ne remet en cause le principe d'un aménagement foncier dans le périmètre proposé
- **émet à l'unanimité des votants émet un avis favorable.**

## Point N°6 : Approbation d'une convention de mise à disposition de la bibliothèque-médiathèque pour les permanences sociales organisées par le Département de la Somme.

Une assistante sociale du Département de la Somme assure une permanence régulière le lundi dans les locaux du foyer rural.

Pour des raisons de praticité elle demande l'autorisation de pouvoir utiliser la bibliothèque -médiathèque pour tenir ses permanences du lundi (journée où notre bibliothèque -médiathèque est fermée et non utilisée.

Elle pourrait ainsi rompre l'isolement qu'elle connaissait au foyer rural et disposer d'outils modernes de communication.

**Le conseil approuve à l'unanimité la convention entre le Département et la Commune de Monchy-Lagache pour cette mise à disposition le Lundi.**

## Point N°7 : Approbation d'une convention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le commerce)

A l'origine le FISAC ne concernait que les habitants de la Picardie. La fusion des régions a permis d'étendre ce fonds d'intervention aux communes des Hauts de France.

**A l'unanimité, le conseil approuve la nouvelle convention FISAC entre la commune de Monchy-Lagache et la Communauté de Communes de l'Est de la Somme** et ce, dans les mêmes conditions que précédemment

## Point N°8 : Opération brioches départementale.

M le Maire informe le conseil que cette opération se déroulera du lundi 02 au dimanche 08 Octobre.

Responsable de l'opération : Mme Geneviève Prestel.

## Point N°9 : Informations diverses

M le Maire donne la parole à D. RIGOLIN Maire-Adjoint.

\* Ce dernier informe le conseil qu'il a répondu à une demande de la communauté de commune de l'Est de la Somme, concernant les travaux ou les créations de voiries communales.

Cela concerne : la rue du 8 mai, la rue de la chapelle et la création de la voirie lotissement et RPC. PAGE : 23  
Le foyer rural sera fermé pour les associations les semaines 43 et 44 en raison de la réalisation de toilette pour handicapés.

\* Une réflexion est en cours sur la sécurisation de la Poste et des locaux de la mairie par vidéo -surveillance ou et avec accès contrôlés.

Levée de la Séance à 21h05

<b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE du Lundi 30 Octobre 2017 à 20 h.</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Approuvé par le Conseil Municipal en date du 6 Décembre 2017

**Présents :** P. LEVERT - O. BLERIOT - A. BORRUECO - Y. BRESOUS - M. CAPON - P. DUPONT - E. ELLEBOODE - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - P.GOURLIN. D.WILLEMAN

**Absent excusé avec procuration :** JB GRU (Procuration donnée à- P.GOURLIN)

**Absent excusé** D RIGOLIN

**Absent** R. CAILLEUX

**Secrétaires de séance :** A. BORRUECO – JC ISTE

**Ordre du jour :**

Approbation du compte rendu de la réunion du 12 septembre 2017.

Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme.

M le Maire ouvre la séance à 20h05

Point N°1 Approbation du compte rendu de la réunion du 12 Septembre 2017.

**Le compte-rendu est adopté par 10 voix pour et 1 voix contre.**

N'ont pas participé au vote en raison de leur absence lors du conseil du 12 septembre 2017

E. ELLEBOODE – D WILLEMAN

Pour : : P. LEVERT - O. BLERIOT - A. BORRUECO - Y. BRESOUS - P. DUPONT

JB GRU - J. HAPPE - E. HUBERT - JC ISTE - P. GOURLIN

Contre : - M. CAPON

Point N°2 ; Adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme.

Monsieur le Maire informe de la nécessité de remplacer la secrétaire de mairie qui a demandé sa mutation.

Une personne est pressentie pour ce poste mais elle ne sera disponible que dans quelques semaines.

Afin d'assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service "missions temporaires" du Centre de Gestion de la Somme.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités.).

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût.

**Cette demande d'adhésion est approuvée par 12 voix pour et 1 voix contre**

Pour : : P. LEVERT - O. BLERIOT - A. BORRUECO - Y. BRESOUS - P. DUPONT - E. ELLEBOODE

JB GRU - J. HAPPE - E. HUBERT - JC ISTE - P. GOURLIN – D WILLEMAN

Contre : - M. CAPON

Levée de la Séance à 21h05

## **Rappel des événements 2017**

### ***Vœux de M le Maire du 19 Janvier 2017***

Présentation des vœux de M le Maire, suivie du verre de l'Amitié.

Photos disponibles sur notre site : [monchy-lagacheinfomairie.fr](http://monchy-lagacheinfomairie.fr)

### ***Repas dansant du 29 Janvier 2017***

Repas organisé par l'association « Aînés Ruraux et AC-PG-CATM-TOS et veuves de Monchy-Lagache.

### ***Soirée théâtrale du 04 Février 2017***

.La pièce de théâtre en picard par la compagnie « la Gaité » de Cartigny a ravi le public présent.

### ***Loto-Quine du 25 Févier 2017***

Organisé par les club des Aînés.

### ***Loto-Quine du 10 Mars 2017***

Organisé par le le Club des supporters de l'Olympique de Monchy-Lagache

### ***Opération « Hauts de France propres » du 18 Mars 2017***

Organisée par la société de chasse de Monchy-Lagache , cette opération a pour but de procéder aux ramassages des ordures déposées dans nos chemins et nos marais. Merci aux membres de la société de chasse et aux professeurs des écoles et surtout aux nombreux enfants qui ont participé à ce ramassage.

Photos disponibles sur notre site : [monchy-lagacheinfomairie.fr](http://monchy-lagacheinfomairie.fr)

### ***Journée Crop avec Kali du 25 Mars 2017***

Journée organisée par le Club de Scrapbooking (nouveau club de notre commune)

### ***Tournoi de belote du 08 Avril 2017***

Organisé par la société de chasse de Monchy-Lagache

### ***Traditionnelle chasse aux œufs de Pâques du 15 Avril 2017***

Organisée par L'A.J.M.L, elle s'est déroulée sous un soleil radieux le samedi 15 Avril après-midi sur le terrain de football. Elle était destinée à tous les enfants de la commune scolarisés jusqu'au CM2

Photos disponibles sur notre site : [monchy-lagacheinfomairie.fr](http://monchy-lagacheinfomairie.fr)

### ***Stage de tennis du 18 au 21 Avril 2017***

Stage pour les enfants de 5 à 18 ans, stage organisé pat le tennis-Club de Monchy-Lagache

## **Lâcher de truites dans le petit étang le 29 Avril 2017**

PAGE : 25

Organisé par l'association de pêche : Amicale des 2 étangs

## **Cérémonie du 08 mai 2017**

MERCI aux élèves et aux enseignants du Regroupement Scolaire pour leur participation à la cérémonie de ce 8 mai. Assistance nombreuse.

## **Spectacle annuel de la Bibliothèque le 25 Mai 2017**

Ce 9<sup>ème</sup> festival de contes posait la question du roi ou du bouffon. Sans préjuger de savoir lequel des deux était le plus fou !!!!! Au fil d'un banquet conté la réponse viendra de l'Atelier Junior de la Bibliothèque et de Corentin Soleilhavousp .

Jeux médiévaux, dégustation d'hypocras (offert par l'AJML) ont précédé un banquet où chacun a amené ses spécialités culinaires.

Journée très réussie

## **Finale du Tournoi amical mixte de tennis du 02 Juin 2017**

Organisation : Tennis-Club

## **Fête des écoles le 17 juin 2017**

Fête organisée par l'Association des Parents d'Élèves .

Spectacle des enfants, restauration, jeux pour les enfants.

## **Feu de la Saint Jean et concours de pétanque. le 17 Juin 2017**

L'amicale des 2 Étangs organise son feu de la Saint Jean , et ce depuis 1997.

Concours de pétanque, restauration et buvette étaient au rendez vous en attendant la mise à feu du bûcher

## **Fête de la Saint-Pierre : 24/25/26 Juin 2017**

Samedi 24 juin l'après-midi : Course cycliste (organisation comité des fêtes).

Attractions foraines

Samedi 24 juin en soirée : Restauration organisée par le Club des supporters de l'Olympique de Monchy-Lagache. Bonne humeur et convivialité ont été à l'honneur, mais assistance peu nombreuse.

Dimanche 25 juin : Prestation musicale par l'harmonie de Marly-Gomont.

Attractions foraines et buvette.

Lundi 26 juin : Continuation de la fête foraine avec tours de manège offerts aux enfants de la commune par les forains, les commerçants et la Municipalité.

## **Opération portes ouvertes au Tennis-Club le 28 Juin 2017**

## **Fêtes et commémoration du 14 juillet 2017**

Cérémonie au Monument aux Morts: Beaucoup de nos concitoyens se sont déplacés pour cette cérémonie. Un verre de l'amitié a été servi au stade.

Animations du 14 juillet: Jeux traditionnels sur le terrain des sports.

Structure gonflable (baby-foot humain) mise à disposition par l'AJML.

Merci aux associations d'avoir animé les stands.

Barbecue du 14 juillet au soir: Une nombreuse assistance a pu passer un moment convivial.

Au menu : saucisses, merguez, grillades et boissons variées.

Feu d'Artifice: Il rencontre toujours autant de succès. Félicitations aux artificiers.

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Stage pour les enfants de 5 à 18 ans, stage organisé par le tennis-Club de Monchy-Lagache

***Opération brioches 2017***

Elle s'est déroulée du 02 au 08 octobre 2017 .

Sous la responsabilité de Geneviève PRESTEL aidée d'une équipe de bénévoles du village elle a permis de récolter **748,70 €** déduction faite des achats de brioches d'un montant de 196€ .

Au profit exclusif des PAPILLONS BLANCS. ( soit 111.10€ de mieux que l'an dernier.)

***Cérémonie du 11 novembre 2017***

La traditionnelle dépose de gerbes par les enfants a été suivie de la lecture de textes engageant à la paix. Des chants patriotiques interprétés par les élèves et plusieurs adultes ont réuni les membres de notre communauté. M le Maire remercie de leur présence les nombreux participants à cette cérémonie du Souvenir. Vin d'honneur au foyer rural .

***Le repas des Aînés du 11 novembre 2017***

Une belle journée conviviale, de belles tables décorées et un très bon repas à la satisfaction de toutes et tous.

Honneur à été rendu à notre doyen Robert TEINIELLE

A la fin du repas, les fleurs de décoration ont été proposées à la vente au profit du Téléthon (recette de 51 €)

***Journées du Téléthon: samedi 02, mercredi 6 et vendredi 8 décembre 2017.***

Le comité des fêtes remercie tous les bénévoles et les participants qui ont animé ce téléthon particulièrement convivial. Des fournisseurs de matière première (lait, œufs, farine etc.) aux préparateurs et cuisiniers des pâtes à crêpes et hot dog et croque-monsieur ainsi que les personnes qui ont rendu les locaux propres après cette animation.( Karaoké et jeux de société)

Remerciements chaleureux au club de judo et à sa présidente Agnès RICHY qui comme chaque année a organisé la soirée Judo du mercredi au profit du Téléthon .

Remerciements tout aussi chaleureux à l'AJML et son président Jean-Louis GOUPIL qui a organisé un tournoi amical de tennis de table le samedi.

**La recette s'est établie à 1087€ entièrement versée au Téléthon.**

***Loto-Quine du 09 Décembre 2017***

Organisé par les supporters de l'OML

***Marché de Noël du 12 Décembre 2017***

Organisé par les parents d'Élèves et les enseignants du regroupement scolaire: SIVOS à la vallée de l'Omignon

Les enfants ont chanté pour leurs parents.

Le Père Noël a honoré de sa présence cette manifestation à la grande joie de tous les enfants.

Des objets confectionnés autour du thème de Noël ont été proposés à la vente.

***Arbre de Noël du 15 Décembre 2017***

Organisé par le Comité des fêtes .

La soirée a débuté par la présence de clowns burlesques. Les enfants ont pris beaucoup de plaisir à assister et à participer activement à ce spectacle

Le père Noël a fait une entrée triomphale en distribuant des bonbons aux enfants.  
Puis chaque enfant, après une petite collation a pu recevoir un cadeau remis par M le Maire et le Père Noël.

Photos disponibles sur notre site : [monchy-lagacheinfomairie.fr](http://monchy-lagacheinfomairie.fr)

### ***Loto-Quine du 16 Décembre 2017***

Organisé par l'Amicale des 2 Etangs

### ***Concert de Noël en l'église Saint-Pierre le Dimanche 17 décembre 2017***

Le dimanche 17 décembre 2017 à 16h s'est tenu le traditionnel concert de Noël en l'église St Pierre de Monchy-Lagache.

Devant une assistance relativement clairsemée (une cinquantaine de personnes), la chorale de Péronne « Si On Chantait » a interprété des chants de la variété française ainsi que des chants de Noël .

Choristes et spectateurs ont ensuite pu échanger en partageant boissons chaudes et brioches dans une ambiance très chaleureuse.



Monchy-Lagache avant 1914



Monchy-Lagache après 1918



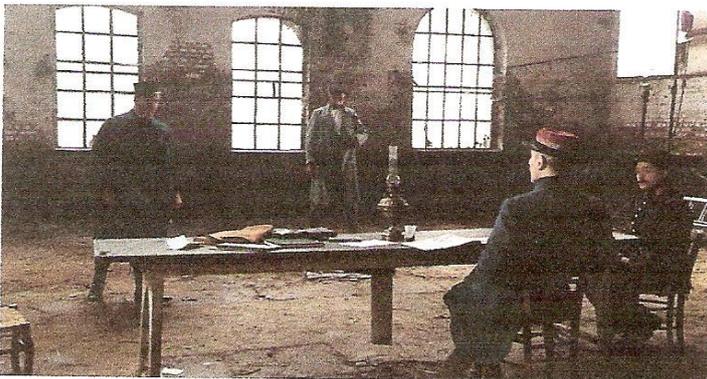
## Finir en beauté

Après le décès de Monsieur et madame Charlot, les successeurs ont décidé de mettre en vente la « vieille râperie » de notre village.

Attiré par une photo sur une annonce, une équipe de jeunes cinéastes parisiens, a remarqué l'architecture de cette bâtisse, du moins ce qu'il en reste. Celle-ci correspond à leur besoin pour tourner une scène de film qu'ils réalisent. C'est le décor idéal, nous confient-ils.

Il s'agit d'un court métrage, financé à l'occasion du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre par la région Hauts de France et par quelques sites participatifs, nous explique Lucie Moreau, la productrice de la Lux-For-Film.

Le réalisateur Raphaël Treiner, nous raconte que c'est suite à la lecture d'une bande dessinée de Jacques Tardi, intitulé « c'était la guerre des tranchées », qu'il a été inspiré pour l'écriture de son scénario et précise qu'il s'agit d'une fiction.

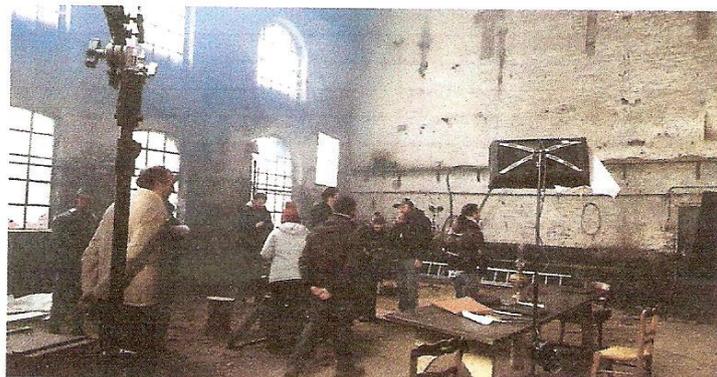


C'est la terrible histoire d'un officier, le Lieutenant Malbec, qui après un assaut perd toute sa compagnie et se retrouve seul à errer pour retrouver des troupes Françaises.

Ce film dure 15 minutes avec 6 acteurs principaux et 30 figurants. Il est tourné dans les Hauts de France à Notre Dame de Lorette, Vimy, Froissy et ..... Monchy-Lagache.

Le réalisateur se propose de venir nous présenter son film et de le projeter à Monchy. Nous lui avons fait part de notre désir de le faire le 11 novembre 2018 à l'occasion du repas des anciens... Affaire à suivre selon ses disponibilités.

Dernier baroud de cette bâtisse avant sa disparition et son réaménagement qui se dessinent dans un avenir plus ou moins proche.



Toute une année consacrée aux études notamment autour de deux points essentiels : l'assainissement et le mode de chauffage du RPC avec en perspective l'utilisation de la géothermie.

La phase d'étude s'est achevée avec un forage d'essai pour la géothermie. A la conclusion de cette étude, il apparaît que le potentiel de la nappe est très largement supérieur aux besoins pour alimenter le RPC en chauffage et en eau chaude sanitaire. C'est donc le procédé de géothermie sur nappe assistée par une pompe à chaleur (PAC eau/eau) qui sera retenu comme mode de chauffage du RPC. Le puits de forage d'essai servira pour la réinjection et un puits de captation sera réalisé.

La phase d'étude étant donc terminée, le permis de construire a été déposé à la mi-octobre, sans toutefois l'attestation de conformité du SPANC pour l'assainissement.

La pièce manquante nous a finalement été adressée avec un avis favorable assorti de quelques réserves concernant des prescriptions à respecter lors de la réalisation de cet assainissement. Le dossier de permis de construire, enfin complet, est passé devant la commission de sécurité début décembre qui a émis un avis favorable.

Le permis de construire est maintenant validé.

## Vue du futur RPC :



Au préalable, la commune doit réaliser la voirie de desserte du RPC et du futur lotissement en ouvrant une voie qui reliera la rue des Bovines et la rue du cimetière.

La commune a retenu comme maître d'œuvre le cabinet Diverscités, qui a déjà réalisé les études de programmation du RPC, pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux. L'appel d'offres pour tous ces marchés a été lancé à la mi-décembre pour une clôture des dépôts de candidature le 16 janvier.

Le démarrage des travaux est prévu pour courant février. Dès la réalisation d'une première phase de voirie (une voirie provisoire sans les finitions de bordurage) d'une durée d'un mois, les travaux pour le RPC pourront commencer.

**Dernière minute :** Le permis de construire est accordé. Les documents du permis de construire sont arrivés en mairie.

## Prévisions des manifestations 2018

PAGE : 30

<b>Associations</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
Compagnie Viromandui	06/01/2018	Spectacle : « Meurtres à Domicile »
Mairie	12/01/2018	Vœux de M le Maire
Anciens combattants et Aînés Ruraux	28/01/2018	Repas dansant (Foyer Rural)
Comité des Fêtes	04/03/2018	Représentation Théâtrale
Club des aînés (club Omignon.)	24/02/2018	Loto Quine (Foyer rural)
Club des supporters	À déterminer	Loto Quine (Foyer rural)
Association des Jeunes	31//03/2018	Chasse aux œufs
Société de chasse	14/04/2018	Tournoi de belote (Foyer Rural)
Comité des Fêtes	28 et 29 /04/2018	Jumelage : Réception de la délégation de nos amis de Dunzweiler.
Mairie	08/05/2018	Commémoration de l'Armistice.
Bibliothèque	10/05/2018	Spectacle de marionnettes
Judo-Club	15/05/2018	Repas (Foyer rural)
R.P.C . Associations Parents	Courant juin 2018	Fêtes des Ecoles.
Amicale des 2 Etangs	Courant juin 2018	Fête de la St Jean
Comité des fêtes	Fin juin 2018	Fête du village
Comité des fêtes	14/07/2018	Fête Nationale
Mairie	11/11/2018	Cérémonies du 11 Novembre
Comité des fêtes	11/11/2018	Banquet des Aînés
Comité des fêtes	5 et 07/ Déc	Téléthon
Comité des fêtes	* 22 Déc à 16h	Arbre de Noël
Comité des fêtes	* 23 Déc 16 h	Concert de Noël



## Section de Monchy - Quivières—Tertry

### Communiqué pour « notre village »

La section de Monchy / Quivières /Tertry remercie toutes les personnes ayant participé aux cérémonies de 2017; notamment le corps enseignant avec la participation des enfants de notre commune.

La bénédiction et la remise d'un nouveau drapeau en mars 2017.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont acheté notre calendrier, le produit de cette vente permettra de financer le voyage des enfants prévu en 2018: La Coupole d'HELFAUT et le village de SALPERWICK.

Notre Section compte à ce jour 43 adhérents (dont 8 sympathisants).

Merci aussi à nos deux anciens porte-drapeaux qui recevront la médaille commémorative lors de notre assemblée générale le 22 Janvier 2018.

Nous profiterons de cette publication pour mettre à l'honneur le doyen de notre section qui a reçu une médaille commémorative lors du repas du 11 Novembre 2017 : Mr Robert TEINIELLE âgé de 99 ans.





## Agence Postale Communale

En ce début d'année, je tiens à vous informer que les chiffres de l'agence de Monchy sont en légère hausse par rapport à 2016 (+4%).

Cependant nous notons une fréquentation en baisse.

N'hésitez pas à venir faire vos opérations au bureau de Monchy.

Notez aussi qu'en ce début d'année la poste a augmenté ses tarifs:

### Le timbre vert passe de:

0,73€ à 0,80€ pour la tranche 0g à 20g  
 de 1,46€ à 1,60€ pour la tranche 20g à 100g  
 de 2,92€ à 3,20€ pour la tranche 100g à 250g  
 de 4,38€ à 4,80€ pour la tranche 250g à 500g  
 et de 5,84€ à 6,40€ jusque 3kg

### Le timbre rouge passe de:

0,85€ à 0,95€ pour la tranche 0g à 20g  
 de 1,70€ à 1,90€ pour la tranche 20g à 100g  
 de 3,40€ à 3,80€ pour la tranche 100g à 250g  
 de 5,10€ à 5,70€ pour la tranche 250g à 500g  
 et de 6,80€ à 7,60€ jusque 3kg

### Le timbre gris passe de:

0,71€ à 0,78€ pour la tranche 0g à 20g  
 de 1,42€ à 1,56€ pour la tranche 20g à 100g  
 de 2,84€ à 3,12€ pour la tranche 100g à 250g

### La lettre suivie passe de:

1,13€ à 1,20€ pour la tranche 0g à 20g  
 de 1,86€ à 2€ pour la tranche 20g à 100g  
 de 3,32€ à 3,60€ pour la tranche 100g à 250g  
 de 4,78€ à 5,20€ pour la tranche 250g à 500g  
 et de 6,24€ à 6,80€ jusque 3kg

Les tarifs des lettres recommandées, des prêts à poster (enveloppes affranchies), des envois en colissimo, des enveloppes de réexpéditions, des changements d'adresse... évoluent aussi et sont consultables à l'agence Postale.

Merci à tous pour vos visites et votre sympathie à mon égard. Venez nombreux en 2018!

Meilleurs vœux à tous!

Sandra PETILLEON

# TENNIS CLUB MONCHY-LAGACHE

## ANIMATIONS

### PORTES OUVERTES

**Samedi 14 avril de 14h à 17h**

Venez nombreux découvrir  
notre club , le tennis !  
Goûter

*Nouveauté – Nouveauté*

### STAGES

### TENNIS multisports

Pour les jeunes de 5 à 18 ans du débutant  
au joueur confirmé .

Prêt de raquettes  
du 23 au 27 avril après midi  
et une semaine de stage cet été  
Renseignements et inscriptions  
06 11 68 61 01

### TOURNOI AMICAL MIXTE

Hommes femmes enfants  
du samedi 14 avril au vendredi 25 mai  
Apéro diner vendredi 25 mai à 19h30  
Organisation familles Picart et Dassonville  
Renseignements et inscriptions  
07 87 81 22 65

**Nous comptons sur tous les licenciés !**



### Inscription au club obligatoire avant de jouer

## TARIFS 2018

Les tarifs comprennent l'adhésion au  
club et la licence FFT.

#### Adultes

46 € pour le 1er adulte de la famille

40 € pour le 2ème adulte

34 € pour le 3ème adulte

**Jeunes (-18ans) : 20 €**

**Les inscriptions au club et les tickets  
invités (3€) 06 99 02 80 42**

#### *Nouveauté – Nouveauté*

Réservation du court de tennis

Uniquement sur internet

<https://adoc.app.fft.fr/adoc/>

#### Le bureau

Président : Jean-Baptiste Gru

Secrétaire : Florence Pinchon

Trésorière : Sophie Dercourt

[tennisclubmonchy@gmail.com](mailto:tennisclubmonchy@gmail.com)

[facebook.com/Tennis-Club-Monchy-Lagache](https://www.facebook.com/Tennis-Club-Monchy-Lagache)

# Bibliothèque-Médiathèque

## Point information jeunesse Monchy- Lagache

Nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2018 !

Quelques photos souvenirs

### Rencontres d'auteurs



**Malika Doray**

*en partenariat avec Le Pays Santerre Haute Somme.*

*Les maternelles de Douilly et Monchy-Lagache*

*ont pu la rencontrer.*



**Cassandra**

*en partenariat*

*avec la BDS d'Amiens*

*pour tout public*

*(enfants mamies et mamans ont pu créer)*



*Contes en Somme en partenariat avec la commune, l'Association des jeunes, le comité des fêtes de Monchy, l'Office Culturel de Brouchy et la Compagnie contes la d'ssus.*

L'atelier Jeunesse de la Bibliothèque et le conteur Corentin nous ont offert un spectacle féérique.  
Un grand merci aux bénévoles.



**L'adhésion en 2018 : 3 euros l'année et gratuite pour les moins de 18 ans.**

**Rappel des services de votre Bibliothèque:**

Emprunts de: Romans adulte et jeunesse, romans audio adulte et jeunesse, livres documentaires, mangas jeunesse, albums jeunesse, BD adulte et jeunesse, CD musicaux. DVD film et documentaire. Vous pouvez consulter : <http://mabib.fr/monchy>

\*Presse en ligne gratuite: consultable chez vous ou dans votre Bibliothèque.

\*Médiathèque Numérique : Vidéo à la demande

Diverses animations et ateliers-vous sont proposés régulièrement et gratuitement.

Atelier Bambins: le Mercredi de 14h à 15h. \* Atelier juniors: le mercredi de 15h à 18h

\* Cours informatique gratuit.

Divers Ateliers: photos, créations,

Aide aux personnes pour tous papiers administratifs qui sont à réaliser de plus en plus sur internet.

Pôle Emploi: aide à la création d'un CV, d'une lettre de motivation, à la consultation du site de Pôle Emploi, impression de documents.

Point Information Jeunesse: Documentations, l'organisation des études, les métiers, l'emploi, la formation, la vie pratique, les loisirs, sport et vacances, les études et/ou le travail à l'étranger. Aide aux nouveaux impératifs administratifs via internet.

**Rappel Impressions: noir et blanc (10 centimes), couleur (20 centimes)**

**Les horaires:**

Mardi: 11h-12h (sur rendez-vous) et de 13h30 à 16h30

Mercredi: 9h-12h et de 14h-18h

Jeudi: 14h-18h et le Samedi: 9h-12h

Dorine Gulrich : Animatrice de la Bibliothèque

Notre association est animée par une équipe de bénévoles bien implantés dans leur localité : ils connaissent ses habitants, ses institutions, son économie.

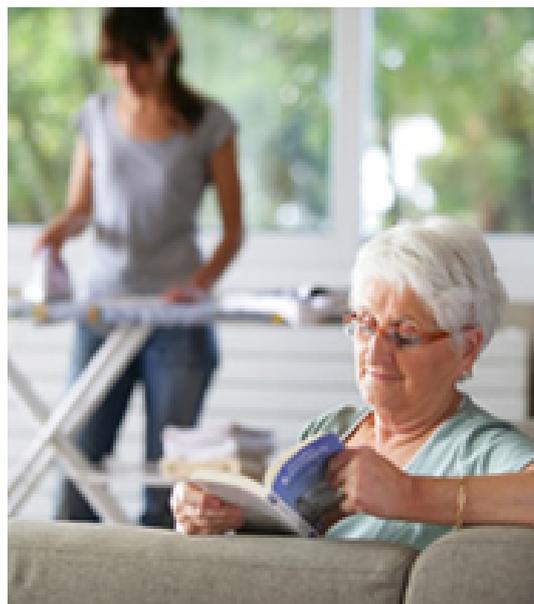
Mesdames Maryse BOUTILLIER et Monique GOURLIN apportent à la commune de Monchy-Lagache un engagement au quotidien.



A l'ADMR, les bénévoles, issus de la société civile, dans une logique d'entraide et d'action communautaire locale, sont auteurs, producteurs, et coproducteurs avec les intervenants du service. Les bénévoles participent concrètement au fonctionnement de l'association. C'est à travers la réalisation de ces tâches, en contact direct avec les demandeurs, que peuvent se développer les liens sociaux. Il n'y a pas à l'ADMR d'un côté le personnel administratif et le personnel intervenant à domicile qui organisent, de l'autre des bénévoles qui rendent visite - ces derniers sont acteurs à part entière du service rendu.

**Vous souhaitez participer à l'animation d'un service d'aide à la personne ?  
Rejoignez l'association ADMR de Monchy et Environs afin d'agir collectivement  
parmi d'autres bénévoles et professionnels, avec beaucoup de convivialité !**

### Une aide au domicile



Quand il devient plus difficile d'accomplir seul certains gestes de la vie quotidienne, une aide est indispensable. L'aide à domicile soulage la personne âgée dans les actes ordinaires de la vie quotidienne, elle l'assiste dans les activités domestiques ou administratives. L'aide à domicile peut être amenée à effectuer différentes tâches, notamment :

- Le ménage
- L'entretien du linge
- La préparation des repas
- Les courses
- L'accompagnement

**Pour chaque situation nous vous proposons le service adapté à vos besoins.**



Vous avez besoin d'une aide matérielle en raison de votre état de santé pour accomplir les travaux domestiques de première nécessité et vous permettre de rester à domicile. L'auxiliaire de vie (ou assistante de vie) aide à accomplir les tâches de la vie quotidienne indispensables au maintien à domicile d'une personne âgée dépendante :

- L'aide au lever, au coucher
- L'aide à l'habillage
- L'aide aux déplacements
- L'aide à la toilette
- Le ménage, l'entretien du linge
- La préparation des repas, les courses
- L'aide et l'accompagnement à la téléassistance

Nous devons aussi de plus en plus faire savoir que l'ADMR est un service qui ne se limite pas à l'aide aux personnes âgées. Nous pouvons proposer des prestations de confort (ménage, repassage par exemple) à des personnes en activité, un service pour tout public.

Avec l'ADMR, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes versées.



\* ou de crédit d'impôt



#### HORAIRES DE PERMANENCE

**Du lundi au vendredi**

**De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

Les secrétaires de l'association : Christine CHASSAGNOUX et Régine LEPREUX assurent les permanences physiques et téléphoniques et se tiennent à votre disposition pour toute demande de renseignement.



L'Association ADMR de Monchy et Environs vous adresse leurs meilleurs vœux pour l'année 2018, que cette nouvelle année vous apporte  
Joie, Santé et Bonheur

A l'occasion de cette nouvelle année, recevez au nom de la société de chasse nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité. Que 2018 vous apporte réussite et succès dans vos projets.

Petit rappel: les demandes pour rentrer dans la société de chasse doivent être adressées au président avant le premier juin. Actuellement nous sommes 14 chasseurs pour un maxi de 15 pour la saison 2017/2018

## Composition du bureau :

Président : Dominique RIGOLIN

Vice président : Sébastien DOUAI

Trésorier : Patrice VANDEROSIEREN

Secrétaire : Régis CARON

Nous participons encore cette année à l'opération « Hauts de France propres »

La forte participation des enfants en 2017 nous encourage dans cette action afin de maintenir notre village propre un grand merci aux parents qui les accompagnent.



Cette initiative ne doit pas faire oublier qu'en matière de propreté, ni la commune ni la société de chasse ne peuvent tout faire. Elles ont leur rôle à jouer et doivent l'assumer. Mais elles ne peuvent pas assurer l'ensemble du nettoyage de nos espaces de promenade. Ce n'est pas possible. et ce n'est pas souhaitable non plus.

Tous les citoyens jeunes comme anciens doivent prendre une part active dans la propreté de notre village. C'est l'affaire de tous.

Rendez -vous le 14 Avril 2018 pour un tournoi de belote au foyer début des inscriptions à 18h

Le Président

**Naissances :**

Thébaud HARRISON le 20 janvier 2017 à SAINT-QUENTIN  
Joshua RODRIGUEZ, le 22 janvier à SAINT-QUENTIN  
Arsène DER COURT, le 8 avril à PERONNE  
Ruben DERY le 9 août à SAINT-QUENTIN

**Mariages**

Patrick GULRICH et Charline GRUNY le 15 avril  
Romain MILET et Gaëlle DEVISMES le 27 mai  
Grégory HECQ et Pauline TALBOT le 03 juin

**Décès :**

Rémy HÉRY le 11 janvier à TERTRY.  
Gérard HÉRY le 20 janvier à SAINT-QUENTIN.  
Gaëtan LAMOTTE le 20 mars à CAMBRAI.  
Anna JEZEWSKI épouse WROBLENSKI le 11 mai à SAINT-QUENTIN.  
Réjane ROUSSEL épouse RICHY le 07 juin à SAINT-QUENTIN.  
Jean LESAGE le 29 juillet à PERONNE.  
Raymonde CORNE épouse CHARLOT LE 14 août à MONCHY-LAGACHE.  
Micheline BÉCAMEL épouse BRUNOIS le 11 Octobre à SAINT-QUENTIN.  
Nadine DODRÉ épouse BOURSE le 29 Décembre à MONCHY-LAGACHE.  
  
Fernande FRANCOIS épouse CAPRON décédée le 20 Décembre à PERONNE, née le 05 Février  
1928 à MONCHY-LAGACHE.

**SAMBOR**



**UNICO**



**Etabl<sup>ts</sup> Maurice CASTEL**  
MONCHY-LAGACHE

**Boucherie - Charcuterie**

Viande de 1<sup>er</sup> Choix

**SOUCHAUD-COHARDY**  
MONCHY-LAGACHE

Tél. 16 Livraison à domicile

Produits **FÉLIX POTIN**

**DAILLIEZ**

Dépôt Central des Journaux et Messageries de Presse  
MONCHY-LAGACHE

**Charbons toutes Provenances**

PROFITEZ DES PRIX D'ÉTÉ

**Maurice FLAMENT**

Tél. 21 MONCHY-LAGACHE Tél. 21

**Maréchalerie-Serrurerie**

**Georges FRANÇOIS**

MONCHY-LAGACHE

**ETS Julien TRINCART**

Tél. 14 MONCHY-LAGACHE Tél. 14

**Concessionnaire des Tracteurs "GULDNER"**

Diesel : Force de 17 à 40 cv

Refroidissement par eau ou air :: Cinquante années d'expérience

**PARIS - NORD - EST**



**F 8-68**  
Largeur de travail 1,80 m. Pour tout tracteur de moyenne puissance. Plateforme d'ensilage ou réservoir à grain.  
Prise de force ou moteur auxiliaire.

AGENCE **Octave PRESTEL**

MONCHY-LAGACHE

MACHINES AGRICOLES :: VENTE :: RÉPARATIONS

**Charcuterie - Comestibles**

Spécialité de Plats Cuisinés

**Robert FOURNIER**

MONCHY-LAGACHE .. Tél. 22

ÉTABLISSEMENTS

**Marcel BOCHART**

Concessionnaire ANTAR

Les Carburants et les Huiles

Vente Gros et Détail

Les Produits UNICO

Son Epicerie et ses Vins **SAMBOR**

Vente MOTOS :: CYCLES :: Toutes Réparations

Carrefour de Méreacourt MONCHY-LAGACHE Tél. 23

**Pour tous Travaux de Charronnage**

*Marcel CORBEAU*

Artisan Charron à MONCHY-LAGACHE

est à votre disposition

**Electricité Générale**

Electro-Ménager

Chauffage - Froid

Industriel et Commercial

Radio-Télévision

**JEAN DUPUIS**

Artisan à MONCHY-LAGACHE

Agent des Marques GRANDIN - MINERVA  
OCÉANIC - RADIOLA - SATAM - FROID  
THERMOR

**FLEURS COUPÉES EN TOUTES SAISONS**

**M. BÉNARD**

Horticulteur-Producteur Oignons à Fleurs

SERRES à MONTÉCOURT MONCHY-LAGACHE - Tél. 17

*Les Produits "CONFIGROS"*

Etablissements Jules BERNARD & C<sup>ie</sup> à CAMBRAI

sont en vente chez

**M. DAILLIEZ** à Monchy-Lagache

et dans toutes les bonnes Maisons d'Alimentation

**LA RUCHE**

Produits "CÉDA"

La Maison de la Qualité

Succursale à MONCHY-LAGACHE

" Café du Bon Accueil "

**POLLET-REYNEN**

MONCHY-LAGACHE

**Fruits et Primeurs - Poissons**

**E. RUMIGNY**

MONCHY-LAGACHE -- Tél. 20

**Travaux de Couverture**

PLOMBERIE - ZINGUERIE

**Louis CHASSAGNOUX**

MONCHY-LAGACHE

**BOULANGERIE-PÂTISSERIE**

**Francis GANDON**

MONCHY-LAGACHE

Pour toutes Réparations de Chaussures

**Emile LÉROUX**

Cordonnier MONCHY-LAGACHE

**Publicités ( dites réclames ) retrouvées sur un livret  
édité pour le Festival de Musique du 12 juin 1960**